



DIRECTION DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES TECHNIQUES

Dossier suivi par Loic PLUSQUELLEC
Email : loic.plusquellec@chamonix.fr
Tél : 04 50 53 75 20

Nos Réf : CB

COMITES DE VILLAGE 2019

LES MOUILLES – LA FRASSE – LES NANTS – LES PLANS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 9 OCTOBRE 2019

Présents : E. FOURNIER / P. DEVOUASSOUX / A. TERMOZ / E. CHAYS / JM. COUVERT / J. FATTIER / MN. FLEURY / M. RABBIOSI / F. RAVANEL / Y. PLAUD / L. PLUSQUELLEC / JM. BOUTEILLE / FR. BOUQUIN / Y. COSTE / S. RENAUD GOUD / E. BAVUZ / C. DUCROZ / P. VAGNET / C. CLEAVER / C. JACOT

Excusés : B. OLLIER / JC. BURNET / M. PAYOT / A. BEAUFOUR / M. BONNET / P. SLEMETT



E. FOURNIER ouvre la séance et remercie tous les riverains, élus et services présents.

P. DEVOUASSOUX commence la présentation et propose à l'assemblée de répondre aux questions à la fin de celle-ci.
Chaque conseiller complète et commente les explications du diaporama.

Transports :

Questions posées :

1. Est-il possible de déplacer l'arrêt de bus Vallot (à l'angle de l'Avenue de la Plage) car celui-ci est dangereux.
2. Pourquoi la gratuité du transport ferroviaire pour les détenteurs de la carte gens du pays, s'arrête à Servoz ?

Explications données :

1. L'arrêt de bus Vallot est essentiellement destiné à desservir le Centre Sportif. Il est largement utilisé par la population du quartier. Son implantation et sa disposition sont réglementaires.
2. La Libre circulation sur le territoire de la Communauté de Communes est assurée par une contribution financière apporté par celle-ci, ce qui explique son arrêt à Servoz. Un débat est engagé avec la Communauté de Commune du Pays Mont Blanc. A ce jour aucune conciliation n'a pu être trouvée.

Sécurités :

Questions posées :

1. Quelles actions engagent la mairie pour empêcher le stationnement gênant sur les voies des bus et les trottoirs. Où intervient la Police Municipale ?
2. Beaucoup de personnes empreintes à chaque saison les lacets du Belvédère, mais la traversé de la route des Praz est dangereuse. Est-il possible d'aménager quelque chose ?
3. L'escalier pour accéder à l'avenue Cachat le Géant est très dangereux. Qu'avez-vous l'intention de faire ?
4. L'impasse du Montenvers est devenue très dangereuse pour les riverains ainsi que pour les piétons. Quel aménagement est prévu pour sécuriser cette impasse ?

Explications données :

1. Le stationnement sur les voies bus et les trottoirs est verbalisable d'une amende de 135 €. Une vigilance de la police municipale sur ces points sera renforcée.
2. La Route des Praz est limitée à 50 Kms. Un radar pédagogie sera installé pour contrôler la vitesse des véhicules et les inciter à ralentir. Une étude va être menée par les Services Techniques en collaborations avec les riverains pour voir les solutions envisageables (hors agglomération la règlementation est différentes).
3. La Commune a décidée lors d'une commission, de réhabiliter cet escalier. Les travaux seront effectués en même temps que ceux menés par le Conseil Départemental sur la structure du pont.
4. La mairie est consciente du problème. Un aménagement sera proposé au budget 2020.

Aménagements publics et entretien :

Questions posées :

1. Pourquoi avez-vous installé une borne avenue de la Plage ?
2. Sur le chemin des Cristalliers, les barrières le long de la voie pour empêcher le stationnement relèvent d'une bonne initiative mais malheureusement le déneigement n'est pas effectué derrière celle-ci, ce qui rend le sentier dangereux. En été l'entretien n'est également pas fait. Les automobilistes ou riverains mal intentionnés déplacent les barrières pour pouvoir stationner.
3. Est-il possible d'aménager le parking des Planards ?
4. Qu'est-il possible de faire pour l'aménagement du parking du Biolay (signalisations entrée et sortie, gabarit).
5. Pouvez-vous nous certifier que les normes d'isolation acoustique de la nouvelle salle de spectacle seront bien respectées ?
6. Quel est l'avenir de la Maison des Artistes ?
7. Où en est la reconstruction du chalet de la pétanque ?
8. Que pouvez-vous nous dire sur le projet d'aménagement de la patinoire et de salle d'escalade de l'ENSA ?

Explications données :

1. L'Avenue de la Plage était devenue dangereuse pour les piétons ainsi que pour la circulation avec la problématique des voitures garées de chaque côté de la voie de circulation. L'installation de la borne n'est que le premier acte. La voirie va devenir piétonne et se prolongera par la promenade du Fori en lien avec la piste cyclable.
2. Il est compliqué de fixer les barrières chemin des Cristalliers car plusieurs réseaux passent sous la chaussée. En ce qui concerne le déneigement derrière celle-ci, le problème est autre. Le déneigement devient compliqué ou impossible après le passage des piétons par nos engins actuels. Une vigilance sera apportée sur ce point, pour intervenir au plus tôt sur le secteur.
3. Le parking des Planards appartient à plusieurs tiers et la Mairie n'est pas la seule décisionnaire.
Dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public des Planards, la commune va réengager le dialogue pour envisager des solutions.
4. Le secteur, y compris le parking du Biolay sera remanié avec la construction du funérarium près du cimetière. Une réflexion pour intégrer le parking avec la carte Via Cham est en cours.
5. Le projet a été construit en collaboration avec les services de la mairie, par des professionnels qui ont tenu compte des normes en vigueur afin d'assurer la sérénité des riverains et des utilisateurs de la nouvelle salle des fêtes. L'ensemble des normes en vigueur sera respecté.
6. L'un des actionnaires désire arrêter. La mairie envisage de racheter les parts et de renouveler la formule actuelle. Rien a été décidé pour le moment. Un projet est en cours d'étude.
7. Le dossier des assurances a été validé et la reconstruction est prévu pour l'année 2020.
8. C'est un projet structurant et très couteux. Il est toujours à l'étude pour avancer sur les éléments de programmation ainsi que le plan de financement.

Environnement :

Questions posées :

1. Quelle est la politique de la mairie en ce qui concerne l'écoulement des différents ruisseaux qui traversent des propriétés privées ?
2. Des odeurs de fuel ont été constatées à plusieurs reprises vers les quais d'Arve. Avez-vous des explications à nous fournir ?
3. Le Jardin Fujiyoshida est l'une des plus belles vues sur le massif du Mont Blanc et malheureusement la place n'est pas entretenue.

Explications données :

1. La Police de l'eau est seule à avoir les compétences pour intervenir en cas d'infraction sur le domaine privé. C'est à la charge des propriétaires d'entretenir les cours d'eau passants sur leur terrain et de laisser l'eau librement circuler. Il est interdit de prélever de l'eau dans les différents cours d'eau.
2. Lors de la démolition de l'ancienne caserne sous les fondations du bâtiment, des traces de gasoil ont été trouvées. Le site a été dépollué dans sa totalité. Un constat a été fait par la Police de l'eau. La pollution a été récupérée et évacuée par traitement vers des sites spécifiques.
3. La mairie va faire remonter l'information auprès des espaces verts et du service de la propreté urbaine.

Il est 21H20, clôture de la séance.

Le Conseiller de Secteur

Patrick DEVOUASSOUX,

